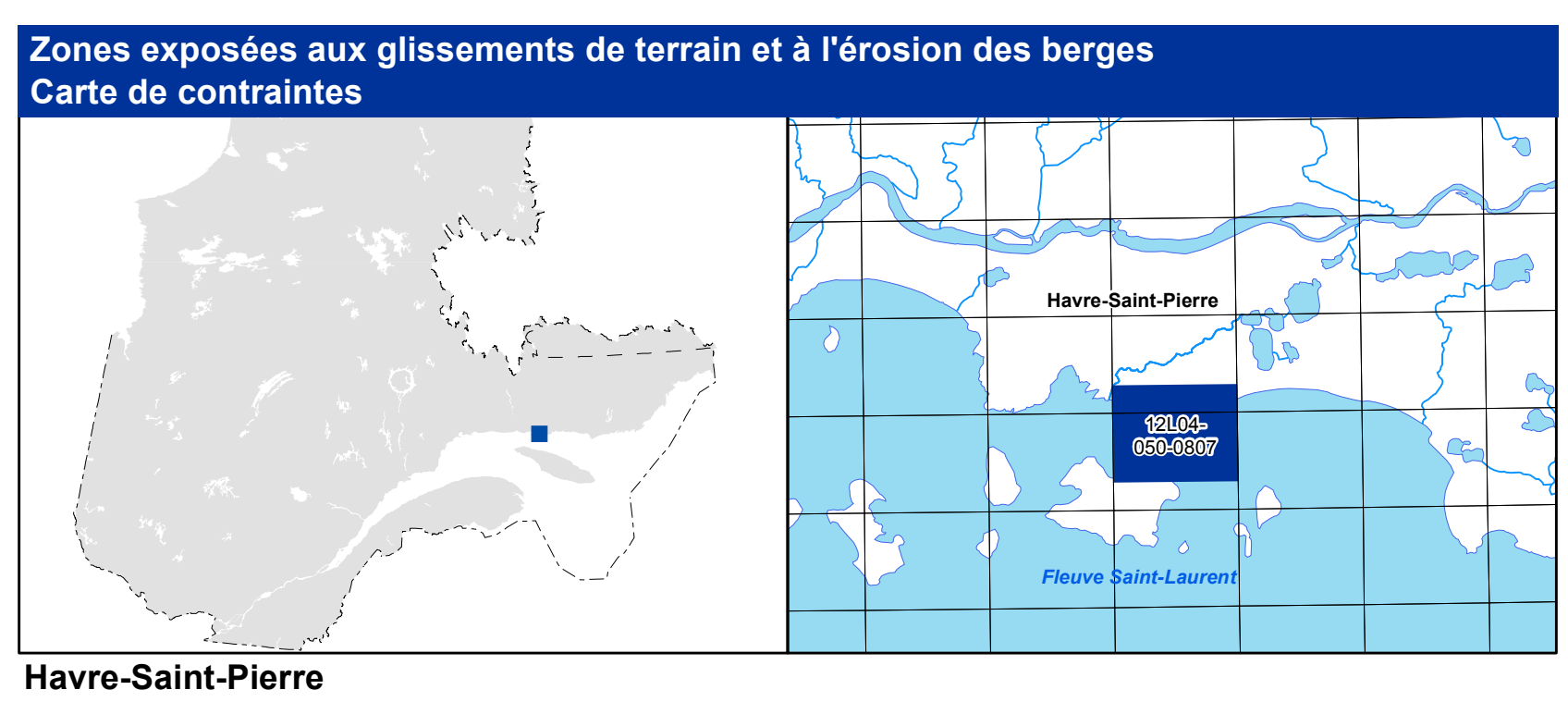



Havre-Saint-Pierre

12L04-050-0807



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

NA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.	NS1	Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.	ERA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
NA2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.	E-NA1	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NA1.	ERA2	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone adjacente RA1 Sommet.
NS2	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	E-NA2	Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique.	RA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.
E	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	NS2	Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.	Base	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.
RA1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.	RA1 Sommet	Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue.		

Délimitation

- Sommet du talus
- Base du talus
- Ligne de cote
- Limite du relevé LIDAR aéroporté

Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à en être dégrisé à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain ou par l'érosion des berges, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système local NCS 84
 Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3° Système de coordonnées planes du Québec (SCQP3), fuseau 5
 Longitude d'origine (méridien central): 64°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur): 0°
 Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres, Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

Sources

Données: Relevés géotechniques de terrain
 Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté
 Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:20 000

Organisation

Ministère des Transports du Québec
 Ministère de la Sécurité Publique
 Gouvernement du Québec

Date / Année

2011
 4 novembre 2008
 7 juillet 2005

Réalisation

Production: Ministère des Transports du Québec
 Direction du laboratoire des chaussées
 Service de la géotechnique et de la géologie
 Version 1.0 (septembre 2013)

© Gouvernement du Québec
 Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2013

12L04-050-0807